



MONT DE MARSAN AGGLOMÉRATION	ARRÊTE DU PRÉSIDENT N°2025/0032
SERVICE ÉMETTEUR Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique	OBJET : Nomination d'un membre du Conseil d'Administration de la régie du Théâtre de Gascogne Nomenclature Acte : 5.3 – Désignation des représentants

Le Président de Mont de Marsan Agglomération,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de Mont de Marsan Agglomération,

Vu les statuts de la régie du Théâtre de Gascogne, établissement public administratif doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière,

Vu l'arrêté n°2020/0470 en date 17 juillet 2020 du portant nomination des membres au sein du Conseil d'Administration de la régie du Théâtre de Gascogne,

Vu la démission de Monsieur Dominique BURUCOA,

ARRETE

Article 1^{er} : L'arrêté n°2020/0470 est abrogé, uniquement en ce qu'il nommait Monsieur Dominique BURUCOA personne qualifiée au sein du Conseil d'Administration de la régie du Théâtre de Gascogne.

Article 2 : Monsieur Stéphane RUSSO est nommé personne qualifiée au sein du Conseil d'Administration de la régie du Théâtre de Gascogne.

Article 3 : Le présent arrêté sera transmis au contrôle de légalité, affiché au siège de Mont de Marsan Agglomération et notifié à l'intéressé.

Fait à Mont-de-Marsan,

Charles DAYOT
Président de Mont de Marsan Agglomération

Le présent arrêté peut, s'il est contesté dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès de mes services ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau (par courrier ou par la plateforme www.telerecours.fr).